

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00329

Numéro SIREN : 491 858 437

Nom ou dénomination : 2 MB FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2021 sous le numéro de dépôt 2011

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/09/2020

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/09/2020 ③	Net 30/09/2019 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	589 984	CV	210 000	379 984
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	589 984	BK	210 000	379 984
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	75 273	CA	75 273	50 952
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	62	CG	62	8
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	75 335	CK	75 335	50 960
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	665 319	IA	210 000	455 319
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

2006 B 324
 POUR VALOIR PROCES-VERBAL
 DE DEPOT
 SOUS LE N°
 LE 16.04.21
 RECEVEUR DU TRIBUNAL
 2021/2011

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/09/2020

Néant

			Net	30/09/2020	Net	30/09/2019
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	50 000	DA	50 000		50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	5 000		5 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	369 797		349 947
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	-830		19 850
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		TOTAL I	DL	423 967		424 797
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		TOTAL II	DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		TOTAL III	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	3 185		5 061
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 122		1 086
Dettes fiscales et sociales			DY	27 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA			
Produits constatés d'avance (4)			EB			
		TOTAL IV	EC	31 352		6 147
Écarts de conversion passif			V ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	455 319		430 944

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 352	6 147
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Néant

Exercice clos le 30/09/2020

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		30/09/2019
	FA		FB		FC		
Ventes de marchandises					FC		
	- biens	FD		FE	FF		
Production vendue :	- services	FG		FH	FI		
Chiffre d'affaires net		FJ		FK	FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	1 208	1 210
Impôts, taxes et versements assimilés					FX		
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	1 208	1 210
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-1 208	-1 210
					III		
Bénéfice attribué ou perte transférée					IV		
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	358	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	358	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	358	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-850	-1 210

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

N°2053 - 2020

Exercice clos le 30/09/2020

Néant

		30/09/2020	30/09/2019
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IJ	
	Impôts sur les bénéfices	IX	
		X	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	358
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 188
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	-830
		HO	19 850
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	- Crédit-bail mobilier	IG	
	- Crédit-bail immobilier	HP	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IH	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	IK	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
(9)	- Transferts de charges	RD	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A5	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :	A4	
	facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
(13)	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7	
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/09/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 455 319 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -830 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise

Prise de participations - Holding

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise

7 Chemin du Val es Fleurs
50400 GRANVILLE

Convention d'intégration fiscale

La société a opté, à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2006, pour le régime fiscal des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

La société est tête de groupe de l'ensemble intégré fiscalement qui comprend en outre la filiale suivante :

- SARL MANCHE MECANIQUE PRECISION

ZI La Détourbe - 2 route de Vire
50890 CONDE SUR VIRE
RCS Coutances : 399 047 703

Pour l'exercice écoulé, la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à -20 €. En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés se serait élevée à 0 €.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A COMPLETER

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	10.00000	50 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	5 000	10.00000	50 000

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
MANCHE MECANIQUE DE PRECISION	22 867	100.00	588 994	2 999	901 335
ZI LA DETOURNE 50890 CONDE SUR VIRE	358 056	99	378 994		100 781
2MB IMMO	1 000	99.00	990		46 112
7 CHEMIN DU VAL ES FLEURS 50400 GRA	-63 969		990		785

PARTICIPATION (10 à 50%)

AUTRES TITRES

2 MB FINANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 7, chemin du Val-ès-Fleurs
50400 GRANVILLE
491 858 437 RCS COUTANCES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -830,09 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-830,09 euros
Prélèvement sur les réserves :	
- sur le compte "autres réserves"	5 830,09 euros
Des sommes distribuables s'élevant ainsi à	5 000,00 euros
A titre de dividende à l'associé unique Soit 1,00 euros par part	5 000,00 euros

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement **le 31 mars 2021**.



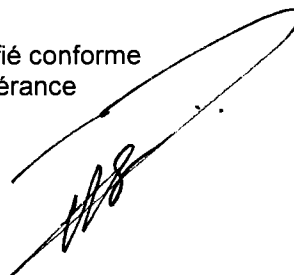
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.